



ASPÉHR

Association Syndicale des Propriétaires
de l'Ensemble d'Habitations de Rillieux-la-Pape

#3

DÉCEMBRE 2021

Retrouvez votre
newsletter sur :
www.aspehr-info.fr

Édito

Nous souhaitons vous présenter, par cette troisième lettre de notre association, le travail qui sera effectué de novembre 2021 à mars 2022 par l'ASPEHR.

Nous concentrons notre attention sur :

- La suppression des haies trop épaisses ;
- La taille des haies à 1 mètre ;
- La plantation de feuillus pour rompre la monotonie des espaces verts ;
- L'extension de prairies fleuries quand la superficie le permet.

A titre exceptionnel, nous avons accordé une participation financière à la Ville de Rillieux-la-Pape d'un montant de 15 000 € pour améliorer la qualité des espaces de l'ASPEHR.

Pour toutes dégradations des gazons, des végétaux pour cause de travaux, incendie, l'ASPEHR se retourne contre l'auteur des dégradations ou le syndic qui gère la propriété en question. Il est important de rappeler que l'ASPEHR ne peut pas déposer plainte car elle n'est pas propriétaire mais gestionnaire des espaces communs.

En cette fin d'année, nous clarifions nos statuts (nouvelle rédaction de l'article 5) qui seront soumis au vote des adhérents, et en préparation du nouveau marché d'entretien à renouveler, nous procédons à un toilettage du Cahier des Clauses Techniques Particulières du contrat d'entretien, dont le prestataire sera désigné en mars 2022.

Nous avons demandé à un bureau d'études de paysage de redessiner le plan des cotes afin d'avoir un aperçu de la ville nouvelle de Rillieux-la-Pape (gazon, haies, prairies fleuries). En raison du changement climatique, nous veillerons à planter des espèces économe en eau.

Les membres du Conseil d'Association de l'ASPEHR vous souhaitent ainsi qu'à vos familles de joyeuses fêtes de fin d'année.

Appel à candidature !

La cote Ouest de l'Aspehr cherche son nouveau président.

Cette cote se situe à l'entrée ouest de la ville nouvelle et s'étend jusqu'à l'avenue des combattants en Afrique du nord.

Le président ou la présidente de cote est chargé(e) de gérer l'entretien des espaces verts en pied d'immeubles.

Il ou elle recueille les demandes des habitants et suit la bonne réalisation des travaux votés par l'association. Il ou elle participe également au conseil de l'association en relation avec la mairie.

C'est une mission particulièrement utile car elle contribue à l'amélioration du cadre de vie.

Disponibilités annuelles : 8 rencontres comprenant Assemblée Générale, visite de terrain, conseil d'association et commission travaux.

Les présidents sont au cœur de la vie de leur territoire et ils ont la satisfaction de voir concrètement les fruits de leur implication, comme sur la photo ci-dessous, rue Ronsard, à 2 pas de l'église Saint-Pierre Chanel.

**Une seule condition pour postuler :
habiter dans le secteur de la cote ouest !**

Vous souhaitez nous rejoindre ?

Contactez M. Bertrand,
Président de l'association, par mail :
m.bertrand@aspehr.fr



La cote ouest est située à l'entrée ouest de la ville nouvelle



Rue Ronsard, au cœur de la cote ouest

Marcel Bertrand
Président de
l'ASPEHR

On se retrouve en ligne sur www.aspehr-info.fr

ORGANIGRAMME

L'ASPEHR en un coup d'œil !

Vous souhaitez en savoir plus sur notre association ? Découvrez notre organigramme en un coup d'œil.



FOCUS

Focus sur la présidente de la copte centre

Rencontre avec M^{me} Digeon, Présidente de la Copte Centre, qui nous présente sa mission en 5 actions-clefs.

- 1 Je fais régulièrement le tour du secteur pour repérer et signaler les besoins et dégradations, j'écoute les habitants et recueille leurs observations et demandes et établis un compte-rendu. Je réponds et fais suivre les demandes reçues par mail et adressées par les Syndics de copropriété.
- 2 Je vérifie et contrôle que parmi toutes les demandes annuelles des Syndics et Bailleurs celles retenues par l'Association soient bien exécutées et conformes.
- 3 Je participe avec les membres du Bureau et la Mairie la visite annuelle sur site avant et après travaux.
- 4 Je participe aux « Veilles Techniques » durant lesquelles je signale les dégradations et besoins constatés.
- 5 Je participe aux « Conseils d'Association » dont les actions sont multiples : établir les budgets, approuver les comptes, préparer les assemblées générales, établir les calendriers de visites, de réunions, de conseils, de commission travaux, étudier les courriers, mails, définir les priorités, étudier les cas particuliers...
À ces types de réunions et visites, la Mairie est présente en tant que membre de l'Association.

